

Numéro	CA/2022-03-18/04
Date d'affichage	01/04/2022
Date de mise en ligne	01/04/2022
Date de transmission au Recteur	01/04/2022

**Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 18 mars 2022 portant autorisation du déclassement par anticipation de l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6ème**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et L.712-3 ;  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L2141-2 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

APPROUVE l'autorisation de déclassement par anticipation de l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6ème, la désaffectation devant intervenir au plus tard le 15 février 2025.

<b>Délibération CA/2022-03-18/04</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	29
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	29
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 31 mars 2022

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.